



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 AVRIL 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie PASQUIET, Maire.

Présents : Présents : Mme Anne-Marie PASQUIET -- Mme Morgane THIEUX LAVAUUR - M. Christian NAUDIN – Mme Manuëline HARRIVEL - M. Pierre NORMANT – M. Patrick COAT - Mme Sylvia GUELOU – Mme Delphine NEDELEC -- M. Benoît QUEFFEULOU - Mme Antinéa FAMEL - Mme Jocelyne LE MAGOAROU - M. Hubert COZ

Absente excusée ayant donné procuration : Mme Annaïg ETIENNE (procuration Mme Morgane THIEUX LAVAUUR), Mme Ludivine LEMARCHAND (procuration à Mme Le GUELOU)

Absente : Mme Elisabeth PUILLANDRE

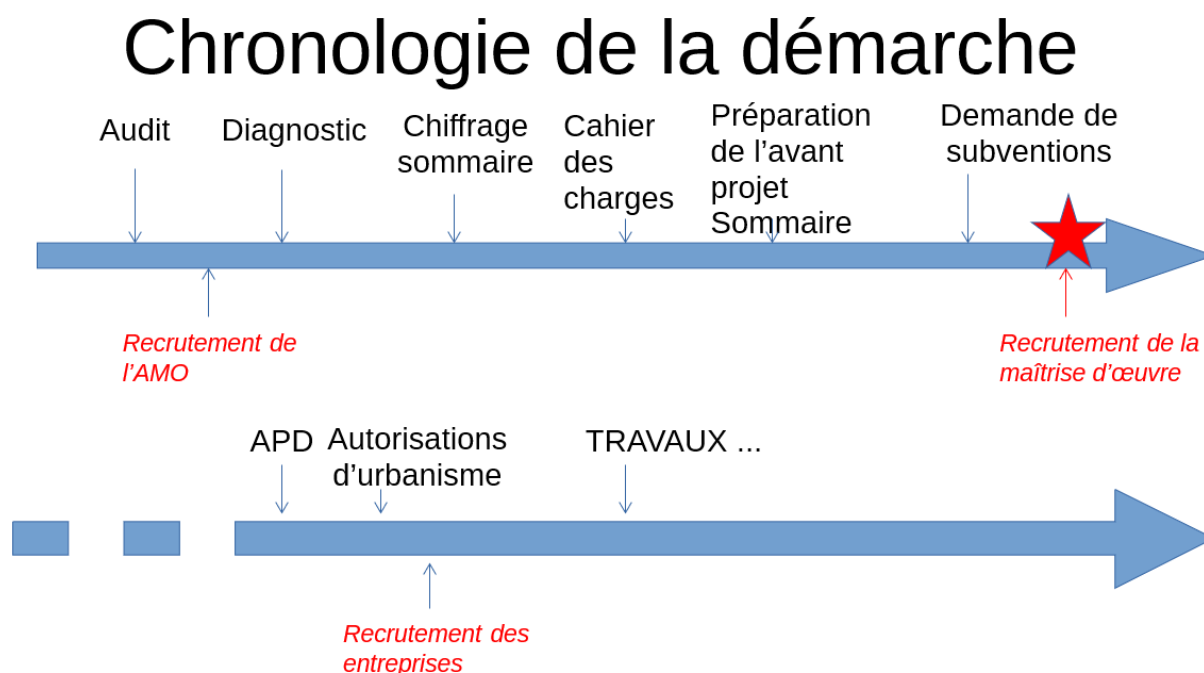
Secrétaire de séance : M. Patrick COAT

DELIBERATION 28/2025

RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et d'amélioration du patrimoine bâti, la commune a engagé une opération de rénovation énergétique du groupe scolaire composé de 4 bâtiments (école maternelle, école élémentaire, accueil périscolaire et bibliothèque).

Le schéma suivant reprend les étapes de l'opération :



Afin d'être accompagnée dans cette opération, la commune a lancé une consultation pour recruter un maître d'œuvre qui

aura pour mission de piloter techniquement la rénovation, de la phase d'études à la réception des travaux, en assurant la conception, la coordination des entreprises et le suivi technique. Il veillera à la conformité des travaux avec les objectifs de performance énergétique, les normes en vigueur et le budget.

Après examen et analyse des 11 offres réceptionnées (dont 1 doublon) par l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les élus en charge du suivi du dossier, 3 équipes ont été auditionnées le 28 mars 2025.

Après un nouvel examen des offres reçues la commission d'appel d'offres réunie le 25 avril 2025 propose de retenir le groupement AUPE (mandataire – architecte), EICE (thermie, électricité, fluide...), ACS (structure), ACOUSTIBEL (acoustique) pour un montant de 190 880 € HT.

Entendu l'exposé de Mme Thieux-Lavaur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : M. COZ et Mme HARRIVEL)

APPROUVE le choix du groupement AUPE (mandataire – architecte – M. BONNOT), EICE, ACS, ACOUSTIBEL pour un montant de 190 880 € HT

AUTORISE Mme la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération du maître d'œuvre sont ou seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

Le Secrétaire de séance

Patrick COAT

La Maire

Anne-Marie PASQUIET